

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-047

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉNOMINATION DE VOIES SUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS – COMMUNES HISTORIQUES DE CARENTAN ET SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil Municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Ainsi la commune de Carentan-les-Marais doit mettre en place sa Base Adresse Locale qui alimente la Base Adresse Nationale. Il est demandé aux communes de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

A cette obligation légale, la commune de Carentan-les-Marais, a vu se rajouter la particularité de la commune nouvelle. En effet, certaines rues portent le même nom dans différentes communes déléguées ou des noms trop approchant, ce qui peut porter à confusion notamment lors de l'intervention des services de secours.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Lors de la séance du 4 mars 2025, il a été procédé à la dénomination ou la modification de la dénomination des rues et voies communales des communes historiques de Angoville-au-Plain, Brucheville, Houesville, Vierville, Saint-Côme-du-Mont, Brévands, Catz, Les Veys, Saint-Pellerin et Montmartin-en-Graignes.

Lors de la présente séance, il est proposé de procéder à la dénomination ou la modification de la dénomination des rues et voies communales des communes historiques de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués aux voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (Liste annexée à la présente délibération).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
Carentan	Place Simone Veil	Place Marie Ravenel	
Carentan	Rue des Prés	Impasse des Prés	
Carentan	Cité les Baults	Rue Cité les Baults	
Carentan	Rue des Hortensias	Impasse des Hortensias	
Carentan	Rue des Glaieuls	Impasse des Glaieuls	
Carentan	Place du Cotentin	Place Arletty	
Carentan	Cité Auby	Rue Cité Auby	
Carentan	Lieu dit Chasse du Mont Hallais	Impasse du Mont Hallais	De la parcelle ZH 12 à la parcelle ZH 33
Carentan	Lieu dit Chasse du Mont Hallais	Chemin du Mont Hallais	Prolongation du Chemin du Mont Hallais de la parcelle ZH 100 à la parcelle ZH 58
Carentan	Rue des Sources	Rue de la Pucherie	Rue de la Pucherie est prolongée sur la Rue des Sources
Carentan	Village des Fontaines	Rue des Augustines	De la parcelle AH 238 à la parcelle AH 345
Carentan	Rue des Fontaines	Impasse des Fontaines	Seulement de la AH 227 à la parcelle AH 362
Carentan	Résidence du Mont Hallais	Impasse Fralie	De la parcelle AH 454 à la parcelle AH 452
Carentan	Rue des Lavandières	Rue des Blanchisseuses	
Carentan	Rue Holgate	Rue de l'Octroi	De la parcelle AH 342 à la parcelle AH 93
Carentan	Résidence des fleurs	Rue du pêche	Intégrer la résidence sur la Rue du Pêche
Carentan	Rue des Rosiers	Rue Arnaud Beltrame	
Carentan	Impasse de l'Avenir	Impasse Selby	
Carentan	Chemin du Mont Hallais	Rue du Haut Pays	Prolongation de la Rue du Haut Pays sur la partie basse du Chemin du Mont Hallais, de la parcelle AH 59, à la parcelle AH 213
Carentan	Boulevard du Cotentin	Boulevard Simone Veil	
Carentan	Rue du Docteur Simon	Impasse du Docteur Simon	
Carentan	Rue de la Campagnette	Impasse de la Campagnette	
Carentan	Rue Guy de Maupassant	Impasse Guy de Maupassant	
Carentan	Rue du Gibet	Cité d'Urgence du Gibet	De la parcelle AI 318 à la parcelle AI 325
Carentan	ZA du Foirail	Impasse du Foirail	De la parcelle ZD 106 à la parcelle ZD 113
Carentan	Rue de la Guinguette	Rue des Fontaines	De la parcelle AI 205 à la parcelle AI 333 (prolongement de la rue des Fontaines)
Carentan	Rue des communettes	Impasse des Communettes	Seulement de la parcelle AE 720 à la parcelle AE 810
Carentan	Boulevard de Verdun	Impasse de Verdun	Seulement de la parcelle AD 436 à la parcelle AD 137
Carentan	Village de Pommenauque 1	Impasse de Pommenauque	
Carentan	Village de Pommenauque 2	Rue Léon Gilles	
Carentan	Rue des Etiquenards	Impasse des Etiquenards	
Carentan	Route de Saint Côme	Rue de la 101e Airborne	Prolonger la Rue de la 101e Airborne sur la Route de St Côme jusqu'au rond point des palmiers
Carentan	Zi de Pommenauque	Impasse du Carré de Choux	De la parcelle AK 18, à la parcelle AK 193
Carentan	Chemin de Pommenauque	Rue Guy Moquet	Uniquement la parcelle AL 110
Carentan	Rue de la Madeleine	Impasse de la Madeleine	
Carentan	Rue de Blactot	Impasse de l'Ile Marais	Uniquement de la parcelle AK 87 à a parcelle AK 228
Carentan	Chemin de Blactot	Rue de Blactot	Prolonger la Rue de Blactot sur le Chemin de Blactot
Carentan		Impasse de Blactot	création de la parcelle ZB 47 à la parcelle ZB 56
Carentan	Les Breuneriers	Impasse les Breuneriers	De la parcelle ZB 49 à la parcelle ZB 11
Carentan	Rue de l'Isle	Rue Giesmard	Prolongation de la rue Giesmard sur la rue de l'Isle
Carentan	Rue du Canal des Espagnols	Rue de Blactot	Alliance Océane (Rue de Blactot)
Carentan	Chemin du Grand Bas Pays	Impasse de la Russie	Uniquement de la parcelle ZC 211 à la parcelle ZC 73
Carentan	Lieu dit le Haut Dick	Impasse le Haut Dick	De la parcelle ZC 61 à la parcelle ZC 74
Carentan	Rue du Clos Notre Dame	Impasse du Clos Notre Dame	
Carentan	Beaumont, Village de Beaumont	Rue de Beaumont	De la parcelle ZH 63 à la parcelle D 47 Rue de Beaumont prolongée jusqu'à la ferme
Carentan	L'eau Partie	Impasse l'eau Partie	De la parcelle ZH 67 à la parcelle ZI 31
Carentan	Le Bras Pendu	Chemin Le Bras Pendu	De la parcelle ZE 43 à la parcelle ZI 145
Carentan	La Chasse Verte	Chemin de la Chasse Verte	De la parcelle ZI 144 à la parcelle ZI 93 (jusqu'à la D 903)
Carentan	Lieu dit La Gallioterie	Rue de la Gallioterie	De la parcelle ZI 45 à la parcelle ZI 96
Carentan	Lieu dit La Grande Houle	Impasse de la Grande Houle	De la parcelle ZI 148 à la parcelle ZI 42
Carentan	Lieu dit La Gallioterie	Route de Rougeval	De la parcelle ZK 66 à la parcelle ZL 2
Carentan	La Hougue, Le Désert	Impasse La Hougue	De la parcelle ZK 77 à la parcelle ZK 71
Carentan	La Quenotterie	Impasse la Quenotterie	De la parcelle ZL 35 à la parcelle D 85
Carentan		Route de La Haye du Puits	Création le long de la parcelle ZK 52
Carentan		Route de Périers	Prolongation de la route en dehors de la ville sur la D 971, jusqu'à la limite communale parcelle ZK 36
Carentan	Lieu dit La Barquette	Chemin de la barquette	De la parcelle ZA 7, à la maison près de la barquette, sur la parcelle ZA 3
Carentan	Route de Saint-Côme	Impasse Germaine Sorel	De la parcelle AB 744, à la parcelle AB 494
Carentan	Route de Saint-Côme	Impasse du Canal des Espagnols	De la parcelle AB 718 à la parcelle AB 492
St Hilaire-Petitville	Chemin des Grèves	Impasse des Grèves	Parcelle AE 0095
St Hilaire-Petitville	Chemin du Rivage	Rue des Fleurs	de ZE 0063 à ZE 0018 Prolongement de la Rue des Fleurs après le pont de la RN13
St Hilaire-Petitville	La Chasse Ceinture	Rue de la chasse Ceinture	Parcelles ZE 145 à 0113
St Hilaire-Petitville	La Danerie	Rue de la Sagerie	Parcelles ZD 141 à 0022
St Hilaire-Petitville	La Goupiniere	Impasse la Goupinière	Parcelles ZB 0102 à 0025
St Hilaire-Petitville	Le Mont + Rue du Cotentin	Rue d'Isigny	Parcelles ZE 145 à 0002, prolongement de la Rue d'Isigny à partir de l'entreprise Angers
St Hilaire-Petitville	Les Mallestroits	Impasse des Mallestroits	Parcelles AC 355 à 354
St Hilaire-Petitville	Marigny	Chemin de Marigny	Parcelles ZE 0028 à 0012
St Hilaire-Petitville	Place de l'Eglise	Place de l'église Saint Hilaire	Parcelles AD 0011 à 0108
St Hilaire-Petitville	Promenade des Jardins	Impasse de l'Espace	
St Hilaire-Petitville	Promenade des Jardins	Rue des Cerisiers	
St Hilaire-Petitville	Résidence des Marais I	Rue Lucien Lerond	Parcelles ZH 0143 à 165, numéros 1 à 43 et 2 à 28

Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
St Hilaire-Petitville	Résidence des Marais II	Rue Suzanne Lerouxel	Parcelles ZH 156 à 086, numéros 45 à 71 et 30 à 50
St Hilaire-Petitville	Résidence du Vieux Chêne	Rue du Belvédère	Concerne uniquement les numéros 15 & 17 de la Résidence du vieux chêne
St Hilaire-Petitville	Résidence du Vieux Chêne	Rue Simone de Beauvoir	Parcelles AD 0264 à 0254, tous les numéros sauf 15 et 17
St Hilaire-Petitville	Rue de l'Atelier	Impasse de l'Atelier	Parcelles AC 0121 à 0354
St Hilaire-Petitville	Rue de la Cafoterie	Impasse de la Cafoterie	Parcelle AE 0243
St Hilaire-Petitville	Rue de la Cité	Impasse de la Cité	Parcelles AB 0031 à 0203
St Hilaire-Petitville	Rue de la Morinière	Impasse de la Morinière	Parcelles ZH 0027 à 0029 "Lieudit La Cascade"
St Hilaire-Petitville	Rue de la Taute	Impasse de la Taute	Parcelles AC 0353 à 0120
St Hilaire-Petitville	Rue des Aubépines	Impasse de l'Aubépine	Parcelles AE 0092 à 0094
St Hilaire-Petitville	Rue des Remblais	Impasse de la Briqueterie	Parcelles AB 0177 à 0159
St Hilaire-Petitville	Rue des Remblais	Rue du pont Bailey	Parcelles AB 0031 à ZA 001, la Rue du Pont Bailey part de St Hilaire jusqu'à Brevands
St Hilaire-Petitville	Rue du Marais	Impasse de la Mare	Parcelle AD 0136
St Hilaire-Petitville	Chasse Vendon	Impasse chasse Vendon	Parcelles ZH 0020 à 0021
St Hilaire-Petitville	Z.A du Mesnil	Rue des Artisans	Parcelles ZH 0077 à ZE 0097
St Hilaire-Petitville	Z.A du Mingrelin	Impasse du Mingrelin	Parcelles ZE 0019 à 0128
St Hilaire-Petitville	Z.A. du Mesnil	Rue de la Coquetterie	Parcelles ZE 0162 à 0159

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-048

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM50) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-2 et L5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note de présentation des principales modifications ;

CONSIDÉRANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de modification statutaire à pour objets :

- Modification de l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin Gerard à Agneaux (50180)
- Mise à jour de certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (électricité, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, gaz, réseaux de chaleur) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (article 4 des statuts)
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-049

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DU TERRAIN DE CAMPING DE CARENTAN – REPRISE DE LA DÉLIBÉRATION DCM2025-010 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DCM2025-046 du 25 mars dernier, il a été constaté la désaffectation et le déclassement de l'ensemble immobilier cadastré 099-ZC-122 et 099-ZC-79 qui constitue le camping.

Il est donc proposé de reprendre la délibération DCM2025-010 du 4 février 2025 qui décidait de la cession du camping au prix de 700 000 € au profit de Monsieur SANCHIS ou toute autre société à substituer afin d'y intégrer ces éléments.

Considérant que par délibération DCM2025-046 du 25 mars 2025, il a été constaté la désaffectation et le déclassement du bien précité,

Vu l'avis des domaines en date du 21 août 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Abstentions de Denis TARDIVEAU, Amélie DAVID et Christian VANDROMME par procuration).

- Approuve la résiliation du bail emphytéotique administratif
- Approuve la cession du foncier du camping composé des parcelles cadastrées ZC n°122 et 79 au prix de 700 000 € net vendeur au profit de la SARL le camping du Haut Dick ou toute autre société à substituer
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-050

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – FSL :

Sur proposition de la Commission des Finances, il est demandé à l'assemblée de décider d'adhérer pour l'année 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Monsieur le Maire précise que ce fonds est piloté par le Département et permet d'accompagner les familles lors de l'accès dans un nouveau logement ou de leur permettre de se maintenir dans leur logement.

Ce dispositif permet également de lutter contre la précarité énergétique et d'aider au paiement des dettes d'eau.

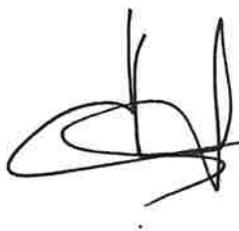
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une contribution de 0,90€ par habitant.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-051

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES – FAJ :

Monsieur le Maire rappelle que le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Ce fonds est initié par le Conseil Départemental avec la participation financière de nombreux acteurs de la vie locale (collectivités territoriales, CAF, MSA). Il en délègue maintenant la gestion administrative et financière à la ligue de l'enseignement de Normandie.

Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans dont les ressources n'excèdent pas le plafond déterminé par le règlement intérieur du FAJ peuvent prétendre à cette aide.

Nature des aides :

- Aides liées à la subsistance : Frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et aux vêtements de 1^{er} nécessité.
- Aides à l'insertion : Pour les jeunes ayant un projet professionnel construit : frais liés à la mobilité, au permis de conduire, à la formation et l'achat de matériel professionnel...

La contribution pour Carentan-les-Marais s'élève à 0,25€ par habitant pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune pour l'année 2025 au fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-052

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 35
Date de convocation : 22.04.2025
Date de publication : 02.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Karine FUMICHON, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Geneviève GUIOC a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Laurence HOREL, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Rosine LESIEUR, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Jeannick SOURDIN, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé par délibération DCM2024-126 en date du 03 décembre 2024, la cession de l'immeuble de l'ancien presbytère de la commune déléguée d'Angoville-au-Plain au prix de 150 000€.

Les acheteurs ont fait parvenir un refus d'obtention de prêt. L'immeuble a donc été remis en vente.

Une offre a été remise au prix de 150 000€ net vendeur par Monsieur Thomas VOISIN et Madame Flavie POISSON qui souhaitent en faire leur résidence principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide la cession de l'ancien presbytère de la commune déléguée d'Angoville-au-Plain au prix de 150 000€ net vendeur à Monsieur Thomas VOISIN et Madame Flavie POISSON
- Désigne l'étude Notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame le 2nde adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 30 avril 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

La secrétaire de séance,
Maryse LE GOFF

